



Le Top LGI

ADS

Du 10 juin au 15 septembre 2024



www.gensdinternet.fr
contact@gensdinternet.fr

PARTICIPEZ AU TOP LGI

Bonjour à tous,

L'année 2023 a été une année charnière dans le secteur du social media. Les réseaux sociaux continuent de **se développer à une vitesse folle**. Il n'y a jamais eu autant de formats publicitaires qu'aujourd'hui. Ce qui est challengeant pour tous les acteurs du milieu.

Cette évolution risque de se poursuivre, avec l'arrivée d'outils shopping ou l'envie, comme Pinterest, d'attirer toujours plus d'annonceurs. Des mutations peuvent également venir des différentes réglementations qui voient le jour en Europe. Le Digital Services Act (DSA) en fait partie et la Commission européenne planche sur **de nouvelles lois**.

Ces mutations nous prouvent une chose : le secteur du social media **est innovant, impactant et représente une industrie grandissante**.

Pour porter le secteur, nous avons décidé de créer **le Top LGI Ads**. Un classement mettant en avant ces agences et plateformes qui accompagnent les annonceurs à communiquer sur les réseaux sociaux. **Nous voulons donner de la visibilité aux entreprises qui le méritent** et qui ne sont pas forcément habituées à communiquer à tout-va sur ce qu'elles font.

Le Top LGI est le moment pour elles, pour vous, de montrer le travail réalisé en 2023. Félicitons les belles réussites !

Bonne journée,
Myriam Roche
Fondatrice Les Gens d'Internet



Pourquoi ce Top LGI

Nous avons pensé ce classement pour quatre raisons principales :

- **Récompenser** les acteurs qui font le secteur du social ads en France
- **Valoriser** la créativité et les belles histoires
- **Montrer** le dynamisme du secteur
- **Rendre visible** aux annonceurs, ces acteurs créatifs

Les éléments qui vont être utilisés pour le classement :

Pour réaliser ce classement, nous allons nous baser sur ces informations :

- Le chiffre d'affaires en 2023
- Nombre de clients en 2023
- Nombre de campagnes réalisées en 2023
- Le budget moyen des campagnes en 2023
- L'effectif des équipes en 2023

L'entreprise participante devra également faire **une déclaration sur l'honneur** de la véracité des informations partagées.

L'ensemble de ces informations resteront **confidentielles**. Elles ne seront pas divulguées lors de la publication du classement.

Les critères du classement :

Chacune de ces 5 parties est classée sur 10, selon une grille numéraire. L'entreprise est notée sur 50. C'est à partir de cette note que nous réalisons le classement.

Nous avons développé un outil en interne qui nous permet de réaliser ce classement.

Qui peut participer ?

Les agences françaises qui évoluent dans le secteur de l'ads :

- Agence créative
- Agence stratégie
- Agence de marketing
- Agence de communication
- Plateforme
- Indépendant
- ...

Les dates clés :

Les candidatures s'ouvrent le **10 juin 2024**. Elles se terminent le **15 septembre 2024**.

Les dossiers rendus après cette date auront une majoration de 150 euros HT.

Les participations ne pourront pas être annulées au-delà du 15 septembre 2024.

Les droits d'inscription :

Un droit d'inscription vous sera demandé pour chaque dossier déposé. Voici les tarifs mis en place :

- **300 euros HT**

Les dossiers remis, avec l'accord de l'équipe Les Gens d'Internet, après le 15 septembre 2024 feront l'objet d'une majoration de 150 euros HT par inscription. Aucune dérogation ne pourra être accordée. **Seuls les dossiers complets avec l'ensemble des éléments demandés ainsi que le versement du droit d'inscription seront pris en compte.**

Le règlement de l'inscription doit être effectué au plus tard le 15 septembre 2024. Si le règlement n'a pas été fait, l'équipe Les Gens d'Internet se réserve le droit de ne pas inclure le dossier au classement.

Après réception de votre dossier, une facture vous sera envoyée pour le règlement de votre inscription. Pour toute demande, merci de contacter : contact@gensdinternet.fr.

Envoi des dossiers :

Deux options s'offrent à vous dans l'envoi des dossiers :

- un envoi du dossier par mail à contact@gensdinternet.fr
- un envoi de dossier papier à cette adresse :

Les Gens d'Internet

47 rue d'Aboukir

1er étage

75002 Paris

=> merci d'envoyer un mail pour préciser l'envoi de votre pli : contact@gensdinternet.fr et que nous puissions vous confirmer sa bonne réception.

Contestation :

Le classement LGI est réalisé selon les informations reçues. Une agence n'ayant pas participé à cette étude, ne pourra pas figurer dans le Top 50.

Le détail partagé par les autres participants ne pourra pas être divulgué à une autre entreprise.

Comment les résultats seront-ils partagés ?

Les résultats seront annoncés sur notre site Internet, sur une page dédiée, ainsi que dans un article dans le courant du mois de septembre.

Une cérémonie sera réalisée pour remercier l'ensemble des agences participantes. Elle se tiendra à Paris, dans nos locaux, dans le courant du mois d'octobre.

Facturation

Merci de remplir ce formulaire pour que la facture puisse vous être envoyée et ainsi valider votre participation.

Nom de la société à facturer :

Numéro de SIRET :

Adresse :

Adresse mail de la comptabilité et/ou de la personne à qui envoyer la facture :

Téléphone :

Renseignements bancaires pour réaliser le virement :

Banque : Qonto

IBAN (International Bank Account Number) : FR76 1695 8000 0116 9683 9942 688

BIC : SOGEFRPP

Merci de préciser sur le virement le nom de l'entreprise ainsi que l'ordre "**Top LGI ads**".